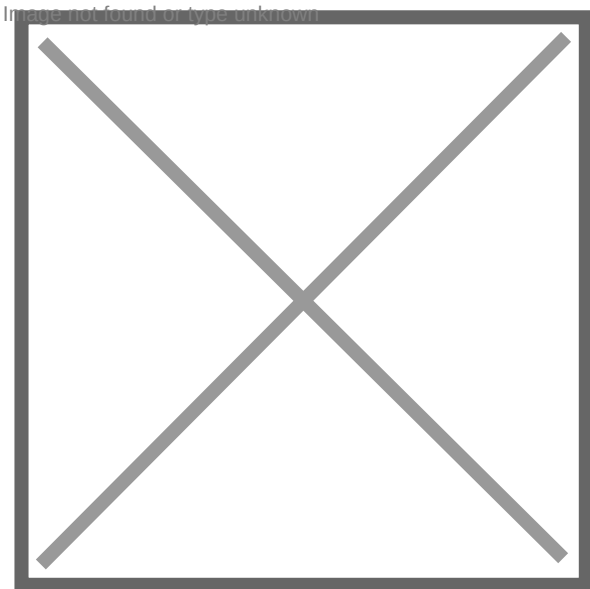




Radar fixe qui flash sous la vitesse autorisée

Par **AMIKAL**, le **08/04/2017** à **08:34**

Bonjour,
Hier, j'ai pris une route à quatre voies que je connais. En raison de travaux, de 90 km/h, Elle était limitée à 70 km/h (j'ai clairement vu le panneau de limitation).
Cette route dispose d'un radar fixe qui flash normalement à 90 km/h.
J'ai donc réduit ma vitesse à 65 km/h pour me conformer à 70 km/h et ce, bien avant le radar.
Néanmoins, les deux véhicules devant moi, qui roulaient à faible vitesse, se sont fait flasher. Et de mon côté, alors que je roulais à 65 km/h, je me suis fait flasher aussi.
J'imagine que je vais recevoir un PV. mais j'étais en dessous de la vitesse.
Questions : Sur quelles bases les radars fixes flashent-ils ?
Comment justifier l'erreur ?
Désolée, mais cela m'a vraiment surprise.
Merci par avance.

Par **Tisuisse**, le **10/04/2017** à **09:48**

Bonjour,
Déjà, vous ne recevrez pas un PV mais un avis de contravention, le PV est la description de l'infraction reprochée.
Il est possible que ce radar soit en période d'essai, dans ce cas, il n'y a pas à s'inquiéter. Par contre, si vous recevez un avis de contravention, il faudra demander en préfecture, l'arrêté du préfet instituant la limite de vitesse sur cette section en travaux et la vitesse limite à ne pas dépasser. Si cet arrêté mentionne 70 km/h sur cette zone de travaux et que votre avis de contravention vous inflige une amende pour avoir roulé à 65 km/h, vous pourrez alors contester le bien fondé de cette verbalisation et demander à l'OMP, preuves à l'appui, le classement sans suite de cette amende.

Par **morobar**, le **10/04/2017** à **11:26**

Hello @tisuisse, votre avis de contravention vous inflige une amende pour avoir roulé à 65 km/h. Je crois que ce n'est pas l'objet de la question. Il s'agit plutôt, le cas échéant, de contester l'étalonnage de l'appareil, qui se déclenche pour des vitesses de passage manifestement inférieures à la vitesse maximale autorisée.

Par **Lag0**, le 10/04/2017 à 11:32

Bonjour morobar, Non, si l'avis de contravention indique une vitesse mesurée de 65km/h, l'étalonnage est bon puisque c'est bien la vitesse à laquelle AMIKAL roulait. En revanche, si la limitation de vitesse est bien de 70km/h, c'est cette programmation qui n'est pas bonne (radar probablement programmé pour flasher au dessus de 50km/h), mais rien à voir avec un étalonnage. Mais je me demande si la limitation de vitesse n'était pas en fait de 50km/h au droit du radar et que AMIKAL ait raté le panneau.

Par **morobar**, le 10/04/2017 à 11:45

Bonjour Lago, Je maintiens mon interprétation de la question posée. On va attendre. Mais un radar qui flashe à 65 km/h pour une vitesse autorisée de 70 km/h c'est bien un problème d'étalonnage et de paramétrage.

Par **Lag0**, le 10/04/2017 à 13:25

Non, pas d'étalonnage ! L'étalonnage (ou calibration), ce n'est pas ça. On étalonne un radar pour qu'il affiche correctement la vitesse du véhicule contrôlé. Donc s'il affiche 65km/h pour un véhicule circulant à 65km/h, l'étalonnage est parfait, il n'y a aucun problème. Ensuite, on paramètre le radar pour la vitesse à laquelle on souhaite qu'il se déclenche. C'est autre chose, cela n'a rien à voir avec l'étalonnage. Mais bon, il est vrai que je ne fais que travailler pour un installateur de radars, peut-être en connaissez-vous plus que moi sur le sujet...

Par **AMIKAL**, le 10/04/2017 à 14:37

Bonjour à vous tous, Merci pour vos réponses. Le radar en place sur cette route à quatre voies est présent depuis plusieurs années. Il est en temps habituel réglé pour flasher les automobilistes qui dépassent la vitesse de 90 km heure. (puisqu'il y a un panneau fixe avant qui indique : vitesse limite 90 km/h. Mais depuis une semaine il y a des travaux avec des bandes jaunes au sol et un nouveau panneau avant le radar qui indique vitesse limitée à 70 km/h. Je circulais donc à 65 km/h. Malgré tout, je me suis fait flashée. Les deux voitures devant moi aussi qui roulait à maxi 60 km/h selon moi... Donc, je ne comprends pas pourquoi, je me suis fait flasher... Bon, j'attends une quinzaine de jours, et je reviendrais vers vous pour vous tenir au courant... (pour le reste, je prends une autre route en attendant la fin des travaux...). Merci encore.

Par **Tisuisse**, le **10/04/2017** à **15:03**

Si vous avez la possibilité de retourner sur les lieux pour vérifier que, à la hauteur des travaux, il n'y a vraiment aucun panneau limitant la vitesse à 50 km/h (vitesse plafond souvent fixée pour des travaux sur voie express) demandez l'arrêté du préfet comme je vous l'ai indiqué précédemment, avant de contester.

Par **Tisuisse**, le **10/04/2017** à **15:04**

Si vous avez la possibilité de retourner sur les lieux pour vérifier que, à la hauteur des travaux, il n'y a vraiment aucun panneau limitant la vitesse à 50 km/h (vitesse plafond souvent fixée pour des travaux sur voie express) demandez l'arrêté du préfet comme je vous l'ai indiqué précédemment, avant de contester.

Par **morobar**, le **10/04/2017** à **17:59**

[citation]peut-être en connaissez-vous plus que moi sur le sujet...[/citation]Je ne suis pas prof de français, mais je connais par coeur mon alphabet.Vous niez un problème d'étalonnage.Mais vous n'en savez rien.Même s'il est plus probable qu'il s'agisse d'un mauvais paramétrage